Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 074-247400690-20230626-230626CCMOB68-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment Athéna -Technopole d'ARCHAMPS - 74160 ARCHAMPS

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six juin à vingt heures,
le **Conseil Communautaire,** dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Pierre-Jean CRASTES, Président.

Nombre de membres :

en exercice : 49

présents : 27

procurations 11:

votants : 38

Date de convocation : 20 juin 2023

PRESENTS : G ZORITCHAK, S BEN OTHMANE, Nicolas LAKS, PJ CRASTES, A CUZIN, V LECAQUE, E ROSAY, M GRATS, M MERMIN, C VINCENT, L VESIN, V LECAUCHOIS, J BOUCHET, M DE SMEDT, I ROSSAT-MIGNOD, D JUTEAU, D CHAPPOT, J CHEVALIER, D BESSON, E BATTISTELLA, JP SERVANT, A MAGNIN, A AYEB, F DE VIRY, M SECRET, F BENOIT, F GUILLET,

REPRESENTES : A RIESEN par G ZORITCHAK, M GENOUD par N LAKS, C CACOUAULT par V LECAQUE, M SALLIN par M GRATS, S LOYAU par J CHEVALIER, G NICOUD par D BESSON, JC GUILLON par V LECAUCHOIS, P DURET par I ROSSAT-MIGNOD, H ANSELME par A MAGNIN, C DURAND par A AYEB, L JACQUET par M SECRET

EXCUSES : L DUPAIN, M-N BOURQUIN

ABSENTS : Nathalie LAKS, J-L PECORINI, P CHASSOT, S KARADEMIR, S DUBEAU, J LAVOREL, L CHEVALIER, C MERLOT, B FOL

Secrétaire de séance : Madame VINCENT Carole

Délibération n° 20230626_cc_mob_68

1.1 MARCHES PUBLICS

MARCHÉ DE MANDAT DE MAÎTRISE D'OUVRAGE POUR LA RÉALISATION DE LA PARTIE FRANÇAISE DE LA LIGNE DE TRAMWAY DE SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS / GENÈVE – APPROBATION DE L'AVENANT N°5

Le Conseil,

Vu l'exposé de Monsieur le Président,

Dans le cadre de la réalisation du projet de tramway reliant Saint-Julien-en-Genevois à Genève, la Communauté de Communes est accompagnée par un mandataire qui est le groupement TERRITOIRE 38/TERACTEM. Le montant de cette mission, attribuée en 2012, s'élevait initialement à 1 681 075,00 € HT toutes tranches confondues. Au vu de l'affermissement des tranches n°2 à 5, le montant initial du marché est de 1 549 575,00 € HT.

Quatre avenants ont déjà été conclus pour un montant total de 180 450,00 € HT portant ainsi le montant du marché à 1 730 025,00 € HT.

Le présent avenant n°05 a pour objet prendre en considération les coûts liés à la mobilisation supplémentaire du mandataire sur les études PRO et les travaux préparatoires

Concernant les études PRO, le mandataire a dû mobiliser ses équipes de manière supplémentaire :
- Pour reprendre les études afin d'intégrer des nouvelles demandes de la part du maître d'ouvrage (changement de la position de la station de Saint-Julien Centre, suppression de la rampe d'accès à l'espace Jules Ferry, modification des sens de circulation avenue de la gare)
- Pour reprendre le Dossier Jalon Sécurité pour intégrer les demandes précitées.
- Pendant une période de 34 mois au lieu des 6 mois prévus initialement.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 074-247400690-20230626-230626CCMOB68-DE

Le montant des moyens supplémentaires pour cette mission est de 45 000,00 € HT.

Concernant les travaux préparatoires, le mandataire a mobilisé et mobilisera ses équipes de manière supplémentaire pour prendre en considération les décalages de démarrage des travaux liés notamment aux reports successifs de l'autorisation de construire annoncés du planning Suisse et des demandes du maître d'ouvrage en vue de maintenir le planning d'opérations connexes, de prendre en considération les avis émis sur le dossier préliminaire de sécurité et la volonté d'engager la phase dévoiement des réseaux à l'automne 2022 afin de ne pas compromettre le planning général de l'opération. La durée de la mission « Travaux préparatoires » était initialement de 15 mois ; la durée projetée est d'environ 34 mois.

Le montant des moyens supplémentaires pour cette mission est de 140 000,00 € HT.

L'avenant n°06 s'élève donc à 196 230,00 € HT soit 235 476,00 € TTC soit une augmentation de 23.50% du montant initial du marché. Le montant du marché est désormais de 1 915 025,00 € HT.

Cette augmentation s'explique à la fois par des circonstances imprévues (planning Suisse conduisant notamment au décalage de la date de démarrage des travaux préparatoires) et par des prestations supplémentaires qui ne pouvaient être exécutées que par le mandataire actuel pour des raisons financières et techniques (nécessité d'adaptation des études du projet de tramway et des dossiers réglementaires).

Vu le Code de la Commande Publique, et notamment ses articles R. 2194-2 et R. 2194-5,
Vu les statuts de la Collectivité, et notamment la compétence Organisation de la Mobilité,
Vu l'acte d'engagement portant sur le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la partie française de la ligne de Tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève, notifié le 13 décembre 2012, au groupement TERRITOIRE 38/TERACTEM, pour un montant de 1 681 075,00 € HT, toutes tranches confondues,
Vu l'avenant n°1, notifié le 11 juillet 2014, ayant pour objet l'allongement de la durée de la tranche ferme concernant la phase AVP occasionnée par le report de validation des études suisses, pour un montant de 72 750,00 € HT,
Vu l'avenant n°2, notifié le 30 janvier 2015, prolongeant la durée de la tranche ferme occasionnée par un nouveau planning et l'engagement de la procédure d'enquête publique, pour un montant de 75 200,00 € HT,
Vu l'avenant n°3, notifié le 11 février 2020, prenant en considération la remobilisation du mandataire du fait de la reprise du projet suite à son interruption, pour un montant de 32 500,00 € HT,
Vu l'avenant n°4, notifié le 10 février 2021, modifiant la répartition financière du groupement et l'enveloppe confiée au mandataire soit 33,809 M € HT (valeur décembre 2019) et sans incidence financière,
Vu l'affermissement des tranches n°2, 3, 4 et 5 conduisant à un montant initial du marché à 1 549 575,00 € HT,
Vu l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres, réunie le 19 juin 2023, quant à la conclusion de l'avenant n°5,

DELIBERE

Article 1 : **d'approuver** l'avenant n°5 au marché mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de la partie française de la ligne de Tramway de Saint-Julien-en-Genevois / Genève, ayant pour objet les modifications précitées, pour un montant de 185 000,00 € HT soit 222 000,00 € TTC, tel que joint à la présente délibération.

Article 2 : **de rappeler** que les crédits sont inscrits au budget annexe Tram- exercice 2023 – chapitres 23 - immobilisations en cours et 45 – comptabilité distincte rattachée.

Article 3 : **d'autoriser** Monsieur le Président à signer ledit avenant et toutes pièces annexes.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 074-247400690-20230626-230626CCMOB68-DE

Article 4 : **d'autoriser** Monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- ADOPTE A L'UNANIMITE -

VOTE : POUR : 38
CONTRE : 0
ABSTENTION : 0

Le Président certifie exécutoire cette délibération
Télétransmise le :
Publiée électroniquement le :

Le secrétaire de séance

Carole VINCENT

Le Président,

Pierre-Jean CRASTES

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.

Envoyé en préfecture le 05/07/2023
Reçu en préfecture le 05/07/2023
Publié le
ID : 074-247400690-20230626-230626CCMOB68-DE